

Groupe de Travail Formation

Difficile accouchement d'une stratégie ministérielle

Un groupe de travail s'est réuni le 10 février 2022 présidé par M. Landour, sous-directeur des services RH du Secrétariat Général au ministère.

Le seul point à l'ordre du jour était le document d'orientation stratégique du MEFR en matière de formation professionnelle 2022-2024. Point que nous n'avions pas eu le temps d'aborder lors du dernier groupe de travail du 9 septembre 2021 et que nous n'avons toujours pas pu aborder dans sa totalité.

Chaque année près de 80 % des agents bénéficient d'au moins une action de formation continue avec en moyenne plus de 12 jours de formation, tous types de formations confondus.

Ce dispositif de formation ministériel s'inscrit dorénavant dans le dispositif réglementaire interministériel matérialisé par le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (SDFPTLV), porté par décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié.

Cet instrument de coordination des politiques de formation vise à définir les priorités de formation dans les domaines communs et à coordonner les actions. Ce décret prévoit que « *chaque ministre établit, après concertation avec les organisations représentatives du personnel, un document d'orientation à moyen terme de la formation des agents des administrations relevant de son autorité... Il est révisé dans les mêmes formes, au moins tous les trois ans* ».

Ce document d'orientation s'intégrera dans la politique RH globale du ministère, dans la cadre des lignes directrices de gestion ministérielles définissant la stratégie pluriannuelle des ressources humaines, sujet qui sera abordé en groupe de travail au second semestre 2022.

FO Finances a réaffirmé l'importance de la formation professionnelle dans le parcours de carrière des agents, d'autant plus dans cette période de réformes et de restructurations.

La fédération a dénoncé le recul de cette formation professionnelle en quantité mais aussi en qualité et rappelé ses revendications en la matière.

Pour **FO Finances**, la formation des stagiaires ne peut se concevoir qu'en présentiel au sein des écoles d'application du ministère, avec un accompagnement social fort et une réorganisation des scolarités.

Le CMFI (Cycle Ministériel de Formation Initiale) doit être ouvert à tous les grades et être revu sur le contenu et ses finalités, pour être dispensé tout au long de la scolarité, voire de la carrière.

L'acculturation numérique est un chantier de fond, l'usage d'application ou de logiciels n'empêche pas que certains agents soient impactés par l'illectronisme. Cette orientation est importante dans le cadre du développement du télétravail.

L'ensemble des agents doivent être formés sur le télétravail, de même ils doivent être sensibilisés à la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et les discriminations.

Le document présenté n'aborde pas les formations techniques ce que la fédération a pointé.

Le catalogue de ces modules techniques doit être discuté au niveau directionnel avec les organisations syndicales, pour répondre aux besoins des agents.

Les fédérations ont aussi rappelé que les représentants syndicaux ne devaient pas être écartés de la formation, notamment sur les nouvelles instances CSA (Comité Social d'Administration) et FS (Formation Spécialisées). Sur ce point, l'administration devra mettre en œuvre une formation début 2023 à l'attention des représentants des organisations syndicales mais aussi des représentants de l'administration.

Document d'orientation stratégique du MEFR en matière de formation professionnelle 2022-2024

Ce document s'organise autour de 6 axes, déclinant entre 2 et 4 actions, il devra être soumis à l'approbation du CTM.

Le groupe de travail n'a permis d'aborder que les 2 premiers axes, les suivants feront l'objet d'une nouvelle réunion à programmer.

Diffuser les valeurs et les principes de la République

Cet axe, issu de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, sera mené conjointement avec l'IGPDE et les écoles afin de développer une offre de formation de nature à répondre aux enjeux de sensibilisation et d'appropriation de l'ensemble des agents du ministère, quel que soit leur statut.

FO Finances a insisté sur la formation des contractuels et demandé qu'ils bénéficient d'une formation obligatoire à leur arrivée au ministère, sur les valeurs républicaines mais aussi sur les valeurs du ministère.

Par ailleurs, il est important d'insister sur la déontologie notamment dans la formation initiale, au vue de l'augmentation des dossiers disciplinaires. Une simple sensibilisation, à l'évidence, ne suffit pas !

Le MEFR, en tant qu'employeur, souhaite informer tous les encadrants au sujet de la protection fonctionnelle des agents.

FO Finances confirme que ce dispositif est très mal connu et peu utilisé par les agents. L'information sur ce sujet ne doit pas se limiter aux encadrants.

Le Secrétariat Général coordonnera dès 2022 deux types d'actions :

- S'assurer de l'appropriation des valeurs et principes de la République par les agents du ministère (déontologie, laïcité, diversité, égalité...);
- Veiller au respect des obligations qui incombent à l'employeur en matière de protection fonctionnelle des agents.

Accélérer la transformation numérique de l'Etat

L'accélération de la transformation numérique depuis quelques années au sein du ministère a rendu nécessaire le déploiement d'une stratégie ministérielle d'accompagnement numérique des agents visant à déployer des actions de formation et des outils adaptés pour favoriser la montée en compétence dans ce domaine.

Depuis le confinement de mars 2020 et avec les effets prolongés de la crise sanitaire, les équipes des établissements de formation du ministère ont su s'adapter, dans l'urgence et avec une très forte réactivité, pour proposer une transformation des formations présentiels en classes virtuelles, ainsi que celle des événements et conférences en webinaires.

L'objectif était de pouvoir déployer vers le plus grand nombre l'accès à tous les modules de formation à distance.

Si l'administration juge ce bilan positif, l'appréciation de **FO Finances** est plus nuancée, surtout pour les stagiaires en formation initiale, dont la scolarité a été très difficile et qui se sont sentis parfois abandonnés.

Dans ce document, le ministère approfondira les deux axes suivants :

- Poursuivre l'acculturation numérique des agents pour une meilleure reconnaissance de leurs compétences numériques ;
- S'appuyer sur la formation en ligne pour garantir l'accès de tous les agents à la formation.

Pour **FO Finances**, le premier niveau de formation sur le numérique doit se dérouler en présentiel pour détecter les collègues en difficulté avec ces outils numériques.

Par ailleurs, le deuxième axe pose problème, le numérique ne garantit pas l'accès à la formation. On peut entendre que « *la formation en ligne augmente l'accès de tous les agents à la formation* », mais la formation en présentiel doit primer.

FO Finances reste fermement attachée à la formation en présentiel et s'opposera à toute généralisation de la formation en distanciel.

FO Finances affirme que la formation professionnelle est un des piliers fondamentaux dans le parcours de carrière des agents, d'autant plus dans cette période de réformes et de restructurations. La formation des stagiaires ne peut se concevoir qu'au travers des écoles d'application du ministère, **FO Finances** s'opposera à toute tentative de mutualisation ou de généralisation de la formation à distance.

FO Finances réaffirme son attachement à une formation professionnelle de qualité qui doit s'envisager au niveau directionnel mais avec un engagement fort du ministère.

Un prochain groupe de travail aura lieu sur les quatre axes qui n'ont pu être abordés dans cette séance.

